

Après le BAC et le BEP Avez vous pensé à l'ALTERNANCE avec l'éducation nationale ?

Préparez votre BAC PRO ou BTS
en contrat de professionnalisation

- Une **FORMATION** entièrement financée
- Une **RÉMUNÉRATION** en tant que salarié
- Une **EXPÉRIENCE** professionnelle en entreprise

Bénéficiaires :

Jeunes entre 16 et 25 ans révolus

Durée du contrat :

Selon accord de branche : jusqu' à 24 mois
CDI ou CDD

Alternance entre le centre de formation et
l'entreprise

Aides de l'Etat :

Allègement des charges patronales liées
aux bas salaires (Loi Fillon)

Pour les moins de 25 ans, titulaires du BAC
PRO ou d'un diplôme équivalent, la
rémunération est supérieure ou égale à 55 %
du SMIC



Contactez le 04 42 21 52 77

Consultez le www.paysaix.gretanet.com